

## DEC121132DR12

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7263, intitulée « Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale », dont le directeur est Thierry TATONI ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme **Patricia BENTOZA, IE**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA**, délégation est donnée à **M. Wolfgang CRAMER, DR1**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA** et de **M. Wolfgang CRAMER, DR1**, délégation est donnée à **M. Alexander ERESKOVSKY, DR2**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA**, de **M. Wolfgang CRAMER, DR1** et de **M. Alexander ERESKOVSKY**, délégation est donnée à **Mme Annie COCHEME, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/01/2012

Le directeur d'unité

### Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :